

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022072
Repas des aînés**

Séance du 08 Décembre 2022

Le 08 Décembre 2022, dix-neuf heure trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre, M. VIGNE Olivier.

Excusées : Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme DEGIRAL Laurence.

Pouvoirs : Mme PELLETIER Emeline donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à M. DESBOUIS Serge.

Secrétaire de séance : M. BONIN Gérard.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 08

Nombre de votants : 11

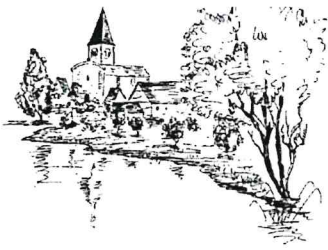
Date de la convocation : 05 Décembre 2022.

Date d'affichage de la convocation : 05 Décembre 2022.

Comme chaque année, il convient de délibérer pour valider le choix du traiteur retenu pour le repas des aînés. Cette année, le traiteur ayant réalisé l'offre la plus intéressante est de nouveau Monsieur FRADIN pour un montant par menu de 23.50 euros. Il est demandé de statuer sur le choix du menu et le prix du repas. Pour rappel, ce dossier a été préparé par la commission des affaires sociales préalablement au Conseil et le tri dans les devis a été réalisé afin de présélectionner le traiteur le plus en adéquation avec la commande.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, décide de sélectionner l'offre de Monsieur FRADIN pour un repas à 23.50 euros par personne et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet et à engager la dépense à l'article 6232.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 2



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Déligeard', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TRETEAU' and '03220 (ALLIANCE)'. There is a horizontal line drawn through the signature.

Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20221208-2022072-DE
En date du 09/12/2022
Publication réglementaire effectuée le 09/12/2022